



Conseil Consultatif Régional Sud
6 rue Alphonse Rio
96100 Laurent-FRANCE
• TEL : +33 297 83 11 09
• FAX : +33 297 83 91 04
info@ccr-sud.fr
adhes@ccr-sud.fr reg@ccr-sud.fr
WWW.CCF-SUD

Réunion du groupe de travail des zones VIII et IX Dublin, jeudi 27 mars 2014,

Présidence : S. Larzabal (CNPMEM), secrétariat : JM Robert (CC Sud)

S. Larzabal a remercié les membres pour leur présence. Il a indiqué que le programme GEPETO était aujourd'hui dans sa phase finale, et qu'il était donc particulièrement important de pouvoir échanger sur les résultats obtenus, et de se projeter pour définir les feuilles de route.

Cas d'études des Mers Ibériques :

J. Castro (IEO, coordinateur du cas d'étude) a présenté les travaux réalisés. Il a souligné que l'objectif principal avait été de proposer des alternatives consensuelles à la gestion traditionnellement opérée, en développant une approche multispécifique. Les différents scénarios ont été présentés, ainsi que la façon dont les recommandations de la réunion de Ciboure avaient été prises en compte. Pour différentes raisons, il n'a malheureusement pas été possible d'intégrer certains stocks pélagiques dans ces travaux de modélisations. Cela a été déploré, dans la mesure où une telle intégration avait fortement été souhaitée, et qu'il était beaucoup attendu des résultats socio-économiques. Certains points méthodologiques ont par ailleurs été présentés, afin de préciser comment les stakeholders avaient été associés à ces travaux. De même, il a été précisé que les rejets n'étaient pas inclus dans ces modélisations.

A titre de bilan, il est aujourd'hui estimé possible de faire un lien entre les possibilités de pêche et l'effort. Les eaux ibériques disposeront de plus d'un avis multispécifique formulé par le CIEM. Durant l'année 2014, ces travaux et leur connexion avec la procédure d'avis du CIEM seront poursuivis.

La vraisemblable révision du plan de récupération du merlu austral, couplé à une possible fin du conflit institutionnel entourant l'adoption de plan de gestion, constituent des éléments susceptibles de renforcer les travaux menés sous Gepeto, qu'il conviendrait de poursuivre. Il apparaîtrait ainsi utile de s'appuyer sur des fourchettes de mortalités par pêche pour définir les possibilités de pêche, d'autant que cette option de gestion figure dans les recommandations de la Task Force institutionnelle. Les perspectives seront néanmoins freinées par le fait que de nombreux stocks ne disposent pas d'une évaluation analytique.

D'un point de vue scientifique, il est attendu une vraie continuité des travaux via le programme MyFish. Une réunion de travail devrait être organisée entre les partenaires scientifiques des programmes Gepeto et MyFish, à laquelle il serait opportun que les stakeholders soient présents, pour contribuer à la définition des futurs travaux à mener.

Cas d'étude golfe de Gascogne :

P. Berthou (Ifremer, coordinateur du cas d'étude) a présenté les grandes lignes constitutives des pêcheries opérant dans le golfe de Gascogne. Sur le volet gestion, si l'on peut constater que certains stocks ne sont pas encadrés au niveau communautaire, de nombreuses mesures d'encadrement existent au niveau national. Les travaux de





Conseil Consultatif Régional Sud
6 rue Alphonse Rio
96100 Laurent-FRANCE
• TEL : +33 297 83 11 03
• FAX : +33 297 83 91 04
info@ccr-sud.fr
adresses@ccr-sud.fr
WWW.CCR-SUD

modélisations réalisés via le modèle IAM ont été présentés et discutés. **J. Lamothe** a réalisé une présentation portant notamment sur la typologie des flottilles benthiques et démersales opérant dans le golfe de Gascogne, visant à nourrir les travaux scientifiques de modélisation. L'Azti a indiqué avoir apprécié cette présentation, estimant qu'elle aurait pu lui servir dans le cadre des travaux menés au sein du Work Package numéro 4. Plus globalement, il a été estimé que les contributions professionnelles étaient capitales pour accompagner les modélisations scientifiques.

La feuille de route pour ce cas d'étude est déjà définie. L'Ifremer a en effet été invité par le Ministère Français à poursuivre ses travaux. Un financement pourrait par ailleurs être octroyé au CC Sud, pour que celui-ci puisse assurer un rôle d'interface entre scientifiques et parties-prenantes.

Consultation de la Commission européenne sur le nouveau cadre des mesures techniques :

S. Larzabal a indiqué que la présentation que réaliserait **D. Rihan**, ainsi que les échanges qui allaient suivre, serviraient à la préparation d'un avis. La date limite de réponse pour cette consultation est le 24 avril ; il sera toutefois possible d'adresser des réponses dans les jours suivants cette date.

D. Rihan a présenté les éléments de contexte ayant amené la DG MARE à organiser cette consultation. Le règlement Omnibus ne doit ainsi être vu que comme un outil permettant des réponses rapides à la mise en œuvre de la nouvelle obligation de débarquement. Il convient toutefois d'adopter un nouveau cadre pour les mesures techniques plus globales, autorisant la réalisation des objectifs inscrits dans la nouvelle PCP. En outre, il faudra prendre en compte dans ces réflexions la nouvelle mise en œuvre de la régionalisation, la volonté de simplification des normes devenues trop contraignantes et peu adaptées, et enfin que ce nouveau cadre devra permettre une plus grande efficacité pour encadrer les modes d'exploitation. Les principales questions posées au sein de ce document de consultation ont été présentées, portant sur les thématiques suivantes: simplification et rationalisation, incitation des parties prenantes, la nouvelle obligation de débarquement et l'approche écosystémiques.

D. Rihan a répondu aux questions formulées à la suite de cette présentation. Il est principalement ressorti de ce premier échange de vues que le nouveau cadre des mesures techniques ne devait pas constituer un frein à l'innovation.

En ce qui concerne la réponse officielle du CC Sud à cette consultation, un calendrier de travail a enfin été proposé et validé.

